

Le Navigateur

Bimensuel togolais d'informations du transport, de la zone portuaire, d'analyses et de publicité.

N° 015 du lundi 04 mai 2015 / Prix : 250F CFA

Prestation de serment devant la Cour Constitutionnelle ce matin: **P.3**

"ECCE HOMO"

" Voici l'homme ", Faure Essozimna Gnassingbé, a qui 58,77% des Togolais ont décidé, dans un scrutin transparent, équitable et inclusif, de confier la destinée du Togo, pour le quinquennat 2015-2020.



Faure Essozimna Gnassingbé, Président réélu du Togo

Dégradation du contournement d'Alédjo :

Le ministre Ninsao Gnofam et l'entreprise SNCTPC interpellés



P.3

Affaissements et fentes sur la route; à quelques mètres du poste de péage



Le ministre Gnofam des TP

Interview de M. Laurent Bamazi BAKINAM de la CNCP :

Le Conseil National des Chargeurs du Togo s'engage pour l'application du règlement 14 de l'UEMOA

P.4&6

Le Conseil National des Chargeurs du Togo a organisé une tournée de sensibilisation sur la mise en application du règlement 14 de l'UEMOA relatif au contrôle de la charge à l'essieu. Cette tournée qui intervient quelques mois après son lancement au Togo, est adressée aux transporteurs qui ont de la peine à mettre la disposition en application...



Laurent Bamazi BAKINAM

AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES AU TOGO :

Le gouvernement maintient le cap

P.7

INADES-Formation Togo, cherche un repositionnement

" Formation agricole et rurale : quel positionnement d'INADES-Formation Togo face aux orientations du gouvernement et des partenaires techniques et financiers ?". Tel est le thème autour duquel les associés, le staff et les partenaires d'INADES-Formation ont orienté leur réflexion, le vendredi 10 avril 2015, au siège de l'institution, en prélude à la tenue des travaux de l'assemblée générale ordinaire de l'association nationale INADES-Formation Togo.



Edoh Wallace, PCA d'INADES-Formation (au micro)

On constate depuis quelques années, une forte mutation du secteur agricole au Togo. Ces bouleversement créent de nouveaux métiers et des besoins en ressources humaines pour la

conduite de ces activités agricoles. La solution à ce problème reste la rénovation du dispositif du système de formation agricole et rural pour fournir des compétences adaptées aux besoins du secteur.

Selon les responsables d'INADES-Formation, le diagnostic réalisé dans le secteur agricole constate également que longtemps, la formation agricole / le renforcement des compétences est resté parent pauvre des programmes du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et surtout du vaste Programme National d'Investissement Agricole et de la Sécurité Alimentaire (PNIASA) dont la mise en œuvre se fait à travers le Projet d'Appui au



Séna Adessou, Directeur d'INADES-Formation

nelles d'INADES-Formation et de rechercher les solutions pour accroître l'efficacité et l'efficience de son ingénierie pour son positionnement sur le marché de formation professionnelle. Elle vise également à orienter les travaux de l'Assemblée Générale (AG) dont les travaux ont permis d'adopter des résolutions pour le posi-

tionnement d'INADES-Formation et de rechercher les solutions pour accroître l'efficacité et l'efficience de son ingénierie pour son positionnement sur le marché de formation professionnelle.

dans le système de formation agricole et rural au Togo. Par ailleurs, vu la qualité du travail accompli et reconnu par ses partenaires, la nécessité de mieux apprécier les résultats de ses actions sur le terrain et son positionnement pour sa contribution au développement, INADES-Formation va procéder à une meilleure valorisation de l'impact de ses actions en améliorant son dispositif de planification, suivi évaluation de manière à mieux exprimer les changements profonds obtenus par les actions sur le terrain et sa stratégie de communication de manière à mieux faire connaître ses réalisations et expertises.

A l'ouverture des travaux, le président du conseil d'administration d'INADES-Formation Togo, Edoh Wallace a expliqué que la démarche de son institution consiste à mener une "Réflexion



Travaux en carrefour des associés

Développement Agricole du Togo (PADAT) ; le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA) et le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest-Togo (PPAAO-Togo).

Ainsi, en tant qu'institut de formation dont les approches, méthodes et outils ont été utilisés au bénéfice du monde agricole et rural au Togo depuis 1972 à nos jours, une réflexion s'impose pour envisager l'avenir de formation agricole, aujourd'hui fortement influencé par une multitude de centres et d'instituts.

Aussi, constate, INADES-Formation, il y a à l'interne, une faible capacité du personnel à répondre aux demandes de formation et aux besoins quantitatifs et qualitatifs de formation professionnelle dans le monde rural.

La journée de réflexion a pour objectif d'analyser les pratiques profession-

tionnement d'INADES-Formation.

Entre autres résolutions adoptés, à l'issue des travaux, le position-



Photo de famille des associés et du personnel d'INADES-Formation

nement d'INADES-Formation Togo par rapport aux orientations de formation agricole et rurale au Togo. Au regard de l'évolution du contexte national et vu les orientations du gouvernement et vu les opportunités qui peuvent se présenter, l'institution va s'ouvrir à un diagnostic organisationnel et institutionnel et approfondir la réflexion pour mieux se positionner

prospective pour éviter la sclérose à INADES-Formation".

Le Mécanisme Africain d'Evaluation des Pairs (MAEP) et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, partenaires d'INADES-Formation, ont assuré de leur disponibilité à accompagner INADES-Formation dans ce repositionnement.

Dao Kossi TCHAOU

Prière pour la PAIX au Togo

" Aie pitié, Seigneur, aie pitié de ton peuple : Ne sois pas pour toujours irrité contre nous "

Dieu de nos pères et Seigneur de tendresse, Toi le maître de l'histoire,

Toi qui tiens en tes mains le cœur des hommes et garanti les droits des peuples,

Tu sais que pour la naissance de notre nation, tout notre peuple a crié vers Toi.

N'abandonne pas l'ouvrage de tes mains.

Le Togo s'était alors consacré au Cœur sacré de ton fils pour toujours.

Prends soin de ta vigne, prends soin de ton domaine.

Remplis nous de ton Esprit pour que tous les fils de notre cher pays, de l'est à l'ouest, du nord au sud se reconnaissent vraiment frères et sœurs et qu'ils deviennent capables d'amour au lieu de la haine, d'union au lieu de la division.

Seigneur, aide-nous par ta grâce à faire place dans nos cœurs à la justice et à la paix au lieu de l'injustice et de la violence, au pardon au lieu au lieu du désir de vengeance.

Que partout sur notre terre, s'affermissent la sécurité et la paix ; et qu'ainsi dans notre pays les ennemis se réconcilient, les adversaires se tendent la main, les groupes et les familles qui s'opposaient acceptent de faire route ensemble et que l'amour triomphe de la haine.

Vierge Marie, Mère du Sauveur, Reine de la Paix et Mère de Miséricorde, vers toi aussi nous tournons nos regards, toi à qui notre cher Togo a été consacré depuis son Indépendance.

Toi que les TOGOLAIS invoquent sous divers vocables, à travers tout le pays,

Toi à qui le pape Jean-Paul II a solennellement confirmé notre consécration en ton sanctuaire de Togoville, écarte de nous tout malheur et rassemble tes enfants Togolais comme une mère : qu'ils s'unissent enfin pour œuvrer généreusement à la construction de la cité terrestre dans sa marche vers la cité céleste.

Amen

Saint Jean-Paul II, priez pour nous

Saint Jean 23, priez pour nous

Tous les saints et saintes de Dieu, priez pour nous.

Dégradation du contournement d'Alédjo :

Le ministre Ninsao Gnofam et l'entreprise SNCTPC interpellés

L'ouverture des voies de contournement d'Alédjo et de Défalé, en janvier dernier, a été saluée à l'unanimité par les Togolais et surtout les transporteurs routiers. Au moment où les autorités togolaises ont engagé cette bataille rangée contre tous les facteurs favorables aux accidents de circulation tels que le mauvais état des routes, les deux contournements ont été perçus comme la concrétisation de la politique volontariste du président Faure Gnassingbé à faire des infrastructures routières togolaises des voies sécurisées et modernes.

Seulement voilà, après cinq mois de mise en service de ces tronçons, on constate des affaissements de la route et des fentes par endroit sur ce contournement d'Alédjo. Vous l'aurez remarqué si vous voyagez souvent vers le nord du Togo. A peine vous amorcez le contournement d'Alédjo, au niveau d'Aléhéridé à près de 54 kilomètres au

si peu de temps, la dégradation de la voie ait commencé alors qu'il nous a été dit que la durée de vie des infrastructures routières réalisées ou en cours de réalisation doit atteindre un minimum de 20 ans ?

D'interminables questionnements qui interpellent le ministre Gnofam, des Travaux publics et des Transports dont les



Poste de péage sur le contournement d'Alédjo

belle villégiature dans les grands hôtels de Lomé. Les rapports de mission sont ainsi élaborés sans véritable contrôle sur les terrains et n'ayant aucun rapport avec la réalité. Et

voies de contournement, ont été réalisés par la Société Nationale Chinoise des Travaux des Ponts et Chaussées (SNCTPC). C'est la même société qui a réalisé le grand contournement de Lomé ; du golfe club et la route de Tandjoaré en cours de réalisation.

Il vous souvient qu'à l'ouverture de ces contournements, le ministre Gnofam avait vanté les garanties de sécurité de cette route à condition que les automobilistes respectent le code de la route. Mais les faits contredisent aujourd'hui le ministre qui est tenu, dans ces conditions, de fournir des explications et prendre des mesures correctives nécessaires mais aussi pour véritablement garantir la transparence dans la réalisation de infrastructures en cours.

Pendant que la République Populaire de Chine est fortement sollicitée sur tous les plans

pour accompagner le processus du " Togo émergent ", il est tout aussi urgent que les autorités veillent sur la qualité de leurs prestations. On se souvient qu'en 2011, au cours d'une rencontre des cadres du RPT avec le président de la république à Kara, celui-ci a sèchement martelé, sur une préoccupation concernant les marchés des infrastructures routières, qu'il est hors de question de faire les choses à moitié, estimant qu'on ne peut pas confier l'argent du contribuable aux entreprises togolaises n'ayant pas d'expérience en la matière.

Le chef de l'Etat épouse ainsi la qualité. Mais dire que le contournement d'Alédjo qui a coûté 66.684.693,88 dollar US pour un travail de " chinoiserie ", comme cela se dit habituellement, c'est inadmissible et les Togolais attendent des explications.

Amé Bléwussi



Affaissements et fentes sur la route; à quelques mètres du poste de péage

nord de Sokodé, vous constatez, à votre gauche, peu avant le dos d'ânes des péages, un affaissement systématique de la voie et des fentes sur la bitume.

Ce qui est surprenant, c'est le débarquement des entreprises de rafistolages et de recollages des routes sur le tronçon. Or la qualité des prestations de ces entreprises est approximative et décriée.

La question que les usagers se posent est de savoir où se trouve l'entreprise qui à réaliser les travaux pour qu'on débarque ces entreprises aux services douteux, puisque le délai de la réception définitive des infrastructures cours toujours, selon nos investigations ? Les travaux n'ont-ils pas été contrôlés? Comment se fait-il qu'en

services ont codirigé les missions de contrôles avec le bureau de contrôle CIRA du Mali.

Selon un technicien de CECO-BTP, avec qui nous avons effectué le voyage sur Kara qui nous a permis de constater la dégradation de la voie et le recollage de la route, les bureaux de contrôle externes ne sont souvent pas sérieux et efficaces sur le travail qui leur est assigné.

Pour lui, et dans la plus part des cas, lorsqu'on dit aux experts d'un bureau de contrôle que la route pour accéder au site est difficilement praticable, ceux-ci, sans se poser de questions, demande à l'entreprise qui réalise les travaux de faire les prélèvements pour leur envoyer à Lomé pour vérification. Pendant ce temps, ils s'offrent une

l'entreprise qui a réalisé les travaux se frotte les mains.

Il faut rappeler que les travaux de la traversée d'Alédjo et de Défalé communément appelé



Séance d'entretien de la voie (Photo archives)

Prestation de serment devant la Cour Constitutionnelle ce matin :

"ECCE HOMO"

"Voici l'homme", le président Faure Essozimna Gnassingbé, a qui 58,77% des Togolais ont décidé de confier, pour le quinquennat 2015-2020, la destinée du pays, dans un scrutin que tout le monde qualifie de transparent, équitable et très inclusif à l'exception du CAP-2015 qui cri à la fraude.

L'investiture ce matin, du chef de l'Etat, marque l'épilogue d'un processus dont on prédisait tout sauf la transparence mais la violence et les troubles.

C'est unanime aujourd'hui que de tous les processus électoraux au Togo, celui de cette année est la plus transparente et crédible.

Les missions d'observation, tant nationale qu'internationale, n'ont pas fait mention dans leurs différents rapports d'intrusion ou d'ingérence d'une quelconque autorité fut-elle le ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et ni des collectivités locales et des chefs traditionnels qui prêteraient à la fraude.

Les populations ont donc voté librement et aucun incident de sécurité n'a été relevé ou de comportement inadéquat des forces de l'ordre qui ont de bout en bout assuré la

sécurité du processus.

Le caractère inclusif du processus fait qu'au niveau des bureaux de vote, quand le président est d'un bord politique, le rapporteur est de l'autre bord. Ce qui fait que tout au long du processus, la majorité des partis politiques de l'opposition a été impliquée à toutes les phases du processus. C'est ainsi que les principaux partis politiques protagonistes à cette élection, notamment UNIR et CAP-2015 ont déployé des délégués dans tous les bureaux de vote et ont tous signé des PV. Tout se passait sous le regard de 600 observateurs internationaux, qui ont assisté à l'ouverture et à la clôture des bureaux de vote et ont suivi de décomptes.

Un mécanicien dans le quartier de Kégué explique que : **"Cette année, il faut dire la vérité, le scrutin a été transparent"**. Pour preu-

ve, notre interlocuteur cite ces propres moyens de contrôle de transparence et d'équité de l'élection. Il cite en premier lieu, l'heure de la fermeture des bureaux de vote qui a permis de faire le dépouillement dans la soirée sans que la fraude ne soit possible. Vient ensuite, la non coupure de l'électricité comme d'habitude alors que, quelques semaines avant le scrutin, la coupure du courant était récurrente et l'on se laissait aller à des commentaires désobligeants comme quoi, c'est une manif pour préparer les esprits

à la coupure du courant dans la soirée du vote et favoriser le bourage d'urne, poursuit le mécanicien.

Avec son téléphone portable android à la main, il affirme que pendant l'élection, la connexion internet était

Faure Gnassingbé, Président de la République du Togo

disponible, même si elle n'était pas stable.

Comme on peut le constater, de toutes les élections organisées au Togo, depuis les indépendances, celle de cette année est de loin la plus crédible et transparente. Toute contestation relève de mauvaise foi et de la

volonté de semer des troubles dans le pays.

Les autres résultats se présentent comme suit : Jean-Pierre Fabre, 35,19% ; Aimé Gogué, 4,03% ; Gerry Taama, 1,03% et Tchassona Traoré, 0,90.

Amé Bléwussi

Interview de M. Laurent Bamazi BAKINAM de la CNTP :

Le Conseil National des Chargeurs du Togo s'engage pour l'application du règlement 14 de l'UEMOA

Le Conseil National des Chargeurs du Togo a organisé une tournée de sensibilisation sur la mise en application du règlement 14 de l'UEMOA relatif au contrôle de la charge à l'essieu. Cette tournée qui intervient quelques mois après son lancement au Togo, est adressée aux transporteurs qui ont de la peine à mettre la disposition en application. A l'issue de la tournée, votre journal est allé à la rencontre du directeur technique du CNCT, Laurent Bamazi BAKINAM pour en savoir plus sur cette tournée.

Le Navigateur : Le Conseil National des Chargeurs du Togo (CNCT) a effectué une tournée de sensibilisation sur toute l'étendue du territoire à l'endroit des transporteurs routiers sur le respect du règlement 14 de l'UEMOA. Quelle en était la nécessité ?

M. BAKINAM : Le Conseil National des Chargeurs du Togo préoccupé par le phénomène de la surcharge et des récentes réticences des transporteurs liées à l'application effective du Règlement 14 a senti la

nécessité d'organiser ces journées de sensibilisation pour éclairer davantage les transporteurs routiers et accompagner cette norme communautaire de l'UEMOA.

Quels bilans dressez-vous de cette tournée de sensibilisation ?

L'état de la mise en application du Règlement 14 au Togo a révélé certaines statistiques de pesage au poste de Djéréhouyé depuis le début de cette année. Une analyse de

ces statistiques nous fait noter que le nombre de véhicules pesés est en progression et le pourcentage moyen de surcharge est en baisse.

Après cette tournée de sensibilisation, nous avons relevé depuis la fin de la seconde moitié du mois de mars et d'avril 2015, les taux moyens de surcharge ont considérablement baissé et qu'un plus grand nombre de véhicules se fait peser à Djéréhouyé. Cela montre que notre message a été bien compris.

Quels sont les engagements que les transporteurs routiers ont pris par rapport au respect de la norme communautaire ?

Les transporteurs routiers à l'issue de la tournée, ont promis de suivre des formations qui leur permettront dorénavant de connaître le poids à vide de leur véhicule afin de savoir la quantité de marchandise à charger pour ainsi éviter la surcharge. Ils ont également promis de faire passer le message du CNCT sur le du Règlement 14, aux aut-

res transporteurs qui n'ont pas pu participer aux journées de sensibilisation.

Selon certains transporteurs routiers que notre journal a rencontré, la position du poste de pesage sur la plateforme du CNCT de Djéréhouyé occasionne des encombrements. Quels sont vos projets dans ce sens ?

Cette situation nous a été rapportée et le CNCT envisage faire une ouverture d'une sortie côté nord du parking afin de réduire le temps d'une sortie des véhicules après pesage.

Le Conseil National
Suite à la page 6

Vers un accord de gestion de l'espace aérien commun

La gestion de l'espace aérien commun aux trois pays était au centre de la rencontre des présidents togolais, Faure Gnassingbé, béninois, Yayi Boni et leur homologue ghanéen, John Dramani Mahama le mercredi 29 avril 2015, au palais présidentiel " Peduase Loge " au Ghana.



Il s'agit précisément de lancer le processus de révision du mémorandum d'entente relatif à la gestion efficiente de Flyth Information Region (FIR), conclu en 2008 entre les trois pays. C'est depuis 1945 que les trois Etats partagent cet espace mais la gestion est du ressort du Ghana à travers l'Autorité de l'aviation civile ghanéenne (GCAA). Quelques pro-

blèmes se sont dressés sur l'interprétation de ce mémorandum pour lequel le président ghanéen John Mahama, rassure que ses homologues et lui travaillent ensemble pour " trouver une solution à ces problèmes ".

Cette révision, conduite sous l'égide de l'Agence de la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à



Les Présidents John Mahama, Faure Gnassingbé et Boni Yayi

Madagascar (ASECNA), devra permettre au trois pays de jouir, non seulement, des revenus générés par l'espace aérien commun, mais aussi de partager les charges liées à cette exploitation de façon équitable.

Il faut dire que la gestion de cet espace est un business très juteux.

En effet, chaque avion

qui emprunte l'espace aérien contrôlé par le FIR (Flight Information Region), espace qui ceinture le Ghana, le Togo et le Bénin, acquitte un droit de survol qui va de 200 à 600 dollars en fonction de la taille de l'appareil.

Pour les premiers six mois de 2014, par exemple, Accra aurait réalisé près de cinq (05) millions

de dollars. Un manque à gagner énorme pour le Togo et le Bénin, qui dans un proche avenir vont rentrer dans leurs droits.

Selon le ministre Ninsao Gnofam, ministre des Travaux publics et de Transports, les trois chefs d'Etat ont, au-delà de la gestion, un projet est en cours pour permettre de renforcer la sureté et la sécurité des aéroports de cet espace commun.

Ce qui est une initiative qui va favoriser l'intégration, facteur d'attraction et de développement des compagnies de navigation aérienne.

Les ministres des Transports et les responsables des agences de l'aviation civile des trois pays concernés sont chargés de discuter très prochainement des contours de cette gestion en commun de cet espace aérien.

D. Ignéza

Pas de visa pour rentrer en Chine

La diplomatie togolaise et celle de la chine ont trouvé un meilleur moyen de célébrer plus de 40 ans de coopération. Dans un communiqué du Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération, les Togolais, titulaires de passeports diplomatiques ou de service, sont désormais exemptés de visa d'entrée en Chine à partir du 7 mai 2015.



Le diplomate chinois et celui du Togo, après la signature de l'accord

Selon le communiqué, cette dispense de visa est la conséquence de l'Accord signé le 30 avril 2015 entre le gouvernement de la République Togolaise et celui de la

République Populaire de Chine pour faciliter la circulation des ressortissants des deux pays.

Incontestablement, cet accord s'inscrit dans la vision du Chef de l'Etat

Faure Essozimna GNASSINGBE qui met la diplomatie au service du développement.

Il est à noter, à cet effet que la Chine est présente au Togo, il y a plus de 40

ans.

Au nombre de ses réalisations au Togo, la construction des palais de congrès de Lomé et de Kara et la construction des hôpitaux. La Chine est également présente dans le commerce, l'éducation, la santé...

La diplomation de la Chine s'exerce aujourd'hui dans la réalisation des infrastructures routières dans lesquelles il sont passé maître surtout dans la construction des ponts préfabriqués.

Pour le diplomate Chinois, les relations entre le Togo et la Chine sont empreintes de respect mutuel et de coopération gagnant-gagnant. Quant à son homologue Togolais, Robert Dussey, le Togo doit rester pour autant vigilant sur le respect des engagements qui le lient avec ces partenaires.

La Rédaction

Le Navigateur

179, rue Agbalépédogan, Qtier Djidjole Face la Clinique Bayor
Récepissé n°0475/04/02/HAAC
Casier Maison de la Presse : 98
Courriel : lenavigateur2014@gmail.com
Tel : 26 70 13 57/ 98 60 98 42

Directeur de la Publication :

TCHAOU Dao Kossi
90 10 20 72

Infographie : JPB

Imprimerie : La Colombe

Tirage : 1.500 exp.

Interview de M. Laurent Bamazi BAKINAM de la CNTP : Le Conseil National des Chargeurs du Togo s'engage pour l'application du règlement 14 de l'UEMOA

Suite de la page 5
des Chargeurs du Togo est une structure qui échappe à la connaissance de nombreux de Togolais. Comment doit-on connaître le Conseil ?

Le Conseil National des Chargeurs du Togo est un organisme professionnel qui soutient, représente et protège les intérêts des chargeurs importateurs et exportateurs. Créé par ordonnance n° 80-11 bis du 09 janvier 1980 avec pour objectif de représenter essentiellement les intérêts des chargeurs, la CNCT a pour mission la négociation des taux de fret et la promotion du secteur maritime ; l'assistance aux chargeurs et la formation et l'information des chargeurs.

vetage des vies humaines.

Par ses services, le CNCT permet le dégagement des routes en cas d'accident et de panne sur tout le corridor assurant ainsi une fluidité du trafic routier.

Votre message à l'endroit de vos partenaires.

Plusieurs avantages sont liés au respect du Règlement N° 14/2005/CM/UEMOA. Ce sont par exemple la longue vie de la route, la



Laurent Bamazi BAKINAM, Directeur Technique du CNCT

Quel rôle joue le Conseil National des Chargeurs du Togo dans le secteur du transport en général au Togo ?

Le rôle du CNCT dans le secteur du transport en général au Togo se dessine à travers ses missions citées plus haut, à savoir :

La formation : elle s'inscrit dans le cadre de la mission d'assistance aux opérateurs économiques. Le CNCT contribue ainsi à la promotion des activités de transport et de commerce international.

Assistance routière : le CNCT fournit des services d'assistance relatifs à la traction, le relèvement, la récupération, le transbordement de véhicules et le sau-

Le transport routier. Le transport routier devient plus sûr et des vies humaines sont sauvegardées.

Documentation et statistiques : le CNCT par ses services compétents (Observatoire National des Transports ONT) collecte et actualise des informations en matière de transports et les met à la disposition des opérateurs économiques.

facilitation et la fluidité du trafic, la sécurité routière, augmentation du fret et du nombre de rotation des véhicules.

Le CNCT exhorte tous les partenaires du transport routier à œuvrer pour une application effective de ce règlement et profiter ainsi des effets bénéfiques de cette disposition communautaire.

Propos recueillis par Dao Kossi TCHAOU

Pour vos annonces et publicités, contactez le 26 70 13 57 ou le 90 10 20 72

Message du SG de l'ONU à l'occasion de la journée internationale de la liberté de presse :

"Laissez le journalisme prospérer !"

Tel est le thème de la Journée mondiale de la liberté de presse cette année.

En 2015, les États intensifient leur action pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et façonner un nouveau programme mondial de développement durable. Pour y parvenir, il faut que règnent, à tous les niveaux, la liberté d'expression et celle de la presse.

Pour que la paix et le développement soient durables, il faut respecter les droits humains. Chacun doit pouvoir librement chercher, recevoir et transmettre des connaissances et des informations sur quelque support que ce soit, en ligne et hors ligne. Un journalisme de qualité permet aux citoyens de prendre des décisions éclairées quant au développement de la société. Il contribue également à dénoncer les injustices, la corruption et les abus de pouvoir.

Pour cela, il faut que le journalisme puisse prospérer dans un environnement favorable et ses acteurs travailler de façon indépendante, sans ingérence indue et en toute sécurité. Le monde a récemment été témoin d'horribles attentats commis contre des journalistes - au moins un journaliste est tué chaque semaine, dans le cadre d'un conflit ou non. Nous devons redoubler d'efforts pour améliorer la sécurité des journalistes et mettre un terme à l'impunité, ce qui est précisément l'objectif du Plan d'action sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, que l'UNESCO met en œuvre avec l'appui d'autres entités des Nations Unies.

Nous avons besoin que toutes les voix s'expriment et se fassent entendre - en particulier, celles des femmes. Vingt ans après la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, celles-ci demeurent sous-représentées dans tous les médias, tant dans la prise de décisions que dans la couverture des sujets. Nous ne pouvons pas laisser cela perdurer. Il faut que les hommes et les femmes participent de façon égale à la création et au partage de l'information.

La liberté d'expression et celle de la presse ne sont pas des attributs de luxe que l'on peut attendre jusqu'à ce que le développement durable soit atteint. Ce sont elles qui permettent de jouir de tous les droits humains ; elles sont, par conséquent, essentielles à la bonne gouvernance et au respect de la primauté du droit.

Tel est, donc, notre message aujourd'hui : Laissez le journalisme prospérer !

Ban Ki-Moon

Communiqué

A l'occasion de la commémoration de la journée internationale de la liberté de la presse, l'Union des Journalistes Indépendants(UJIT) souhaite à toutes et à tous une bonne célébration.

Pour marquer l'évènement, l'UJIT convie tous les professionnels(les) de médias à une grande rencontre le mercredi 06 mai à partir de 14h30 à la maison de la presse.

Il sera présenté au cours de cette rencontre, le rapport 2015 sur l'état de la presse au Togo. Il sera également délivré le message du Secrétaire Général de l'ONU Ban Ki Moon à l'occasion.

Vous y êtes cordialement invités.

Bonne célébration à toutes et à tous.

**La Secrétaire Générale
Patricia ADJISSEKU**

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Le gouvernement maintient le cap

AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES AU TOGO :

Dans sa volonté de faire de notre pays un hub économique de premier rang, le gouvernement poursuit son vaste chantier de réformes en vue d'alléger les conditions de création et d'exercice des activités économiques. Pour les années 2014 et 2015, d'importantes réformes ont été mises en œuvre et d'autres sont en cours de réalisation.

A. CREATION D'ENTREPRISE

1. L'arrêté interministériel N°162/MCPSP/MJRIR/MEF du 10 septembre 2014 déterminant les conditions de garanties d'authenticité de statuts de Société à Responsabilité Limitée (SARL) établie par acte sous seing privé : le présent arrêté rend effectif la mise en application de l'article N°2 relatif à la forme des statuts.

En outre, il donne la possibilité aux investisseurs de télécharger les statuts types gratuitement sur le site du Centre de Formalité des Entreprises (CFE) et de faire le dépôt qui est aujourd'hui possible au moyen d'une simple déclaration de souscription et de versement.

2. La note de service N°002-2015/OTR/CG du 22 janvier 2015 portant suspension de paiement de redevance à la création : Cette nouvelle disposition supprime des frais de redevances. Elle est effective depuis le 22 janvier 2015. Seul un timbre fiscal de mille (1000) francs sera exigé pour chaque cas, précise la note de service N°002-2015/OTR/CG du 22 janvier 2015. Par conséquent, les frais relatifs aux formalités de création d'entreprises au Togo sont désormais fixés comme suit :

Société Personne Morale : 28250 FCFA contre 58.250 FCFA
Société Personne Physique : 25.400 FCFA contre 34.400 FCFA.

B. TRANFERT DE PROPRIETE :

En vue le délai (de plus d'1 an à 1 mois) inhérents à la mutation des propriétés, des mesures ci-après ont été prises,

1. les formalités d'enregistrement des actes s'effectuent désormais (depuis le premier mars 2015) à la Direction des Affaires Domaniale et Cadastreales (DADC). Les actes enregistrés peuvent être retirés 24 heures après le paiement des droits y relatifs.

2. le dépôt des minutes des actes de transfert de propriété se font en même temps que leurs expéditions au guichet de formalité de l'enregistrement.

De même, les droits d'enregistrement, les droits de timbre et les droits de conser-

vation foncière sont liquidés et payés en même temps au même guichet.

Par ailleurs, en vue d'assurer la sécurisation des titres et, en attendant le lancement des travaux de numérisation, la direction des affaires domaniales et cadastrales a repris le processus de scan- nage des archives des titres fonciers.

C. COMMERCE TRANSFRONTALIER

1. Création et opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce extérieur (SEGUCE) : Ce projet basé sur un système de paiement Unique et la dématérialisation des pièces vise à accélérer les formalités, réduire les coûts et les délais dans le cadre des procédures d'importation et d'exportation.

2. Note de service N°009/OTR/CDDI relative à l'utilisation de la liste de colisage et Note de service N°008/OTR/CDDI relative à la production de Certificat d'Origine à l'exportation : Ces nouvelles dispositions relative à la simplification des procédures de dédouanement, soulignent que la liste de colisage et le certificat d'origine ne constituent plus une condition de recevabilité respectivement pour la déclaration d'exportation et la délivrance du document de Déclaration en Douane Unique (DDU).

D. OBTENTION DE L'ELECTRICITE

1. Note de Service N°084 /DG/CEET/2015 portant prise en charge et coût d'un branchement MT : Ladite note dont l'objectif est d'améliorer les services à la clientèle, stipule que toute demande de raccordement au réseau MT est prise en charge dès l'expression du besoin et au plus tard dans les trois (03) jours ouvrables. La recevabilité de la demande est sans frais

2. En outre, en vue de garantir la transparence des procédures et coûts, les coûts de raccordement peuvent être consultable désormais mis en ligne, ceci, selon la nature de la demande.

E. PAIEMENT DES IMPOTS :

Les réformes au niveau du paiement des impôts se présentent comme suit:

1. La possibilité pour les contribuables de payer dans les guichets bancaires ouverts dans les centres des impôts interconnectés avec le nouveau système de l'Office Togolais des Recettes (OTR).

2. La mise en ligne du formulaire et bordereaux de déclaration: En vue de faciliter la soumission des formulaires, les formulaires et bordereaux de déclaration des impôts sont désormais téléchargeables sur site de l'OTR.

3. Autres avantages : En vue d'encoura-

ger le renforcement de capacité des entreprises, le gouvernement accorde gratuitement six cent mille (600.000) FCFA par apprenti formé aux entreprises personnes physiques ou morales passibles de l'impôt sur le revenu dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (article 1479 bis du CGI).

F. EXECUTION DES CONTRATS

1. Elle porte sur l'effectivité du protocole des procédures signé entre le Barreau de Lomé et le tribunal de Lomé : ledit protocole vise à réduire le délai relativement long de règlement des litiges, permet d'encadrer la procédure devant les chambres commerciales du tribunal en fixant à 48 heures maximum la programmation de la première audience après l'enrôlement, en réduisant à deux (02) semaines maximum le délai nécessaire imparti à chaque partie, en fixant le nombre de renvois possibles désormais à trois (03) fois au plus. Ainsi dès l'enrôlement d'un dossier jusqu'à la délibération de la décision, le délai est ramené à trois (03) mois maximum et dans un délai de 72 heures au plus, le greffier d'audience met l'expédition à la disposition des parties.

L'évaluation à mi-parcours du processus fait noter une nette amélioration des statistiques du délai de traitement des dossiers depuis juin 2014 (qui s'établit à 97 jours contre 187 jours avant juin 2014 et 548 avant début 2014).

2. Projet en cours de réalisation: Il s'agit du projet de renforcement de capacités des chambres commerciales dont l'objectif est double : (i) assurer une automatisation de la procédure de traitement des dossiers et, (ii) former les différents acteurs de la chaîne (avocats, greffiers et magistrats etc.). L'innovation porte sur trois points essentiels:

? l'accès à l'intégralité des décisions à caractère commercial du tribunal et de la cour d'appel de Lomé ainsi que celles d'autres juridictions ;

? la mise en place d'une procédure de recherche ;

? la création d'outils de consultation en ligne.

Pour ce faire les actions ci-après sont en cours de finalisation :

- la mise en place (au plus tard avril 2015) de la plateforme électronique de gestion du contentieux commercial est prévue pour la fin du mois d'avril;

- la mise en production du système d'archivage électronique pour la même période ;

- de même que l'installation de toute l'architecture informatique.

D'autres nouvelles mesures sont attendues dans les prochains jours.



NUPTIA / EVENEMENT-CIEL

- Prestation de service Événementiel
- Vente d'articles de mariage
- Décoration et vente d'articles de décoration
- Location et décoration de voiture

BP : 1335, Bd de la Kara (Lomé - TOGO) - Tél : 22 21 37 10 / 22 39 56 92
 A côté de la Pharmacie Campus

